

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'Herry  
séance du 22/07/2016

**- CREATION DE POSTE**

M. le Maire informe qu'il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à raison de 35 heures par semaine. Le Conseil Municipal décide de créer ce poste avec effet du 1er juillet 2016.

**- SURCROIT DE TRAVAIL**

M. le Maire explique que pour assurer le bon fonctionnement des services, il va y avoir un surcroît de travail et qu'il convient, par conséquent, d'embaucher trois agents des services techniques 2ème classe, en renfort.

Ces agents sont à recruter pour un temps de travail de 5 heures par semaine pour l'un et 3 heures par semaine pour les deux autres (+10% de congés payés). Les intéressés seront rémunérés à l'indice brut : 340, majoré : 321.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au recrutement de ces agents et à signer avec eux un contrat

temporaire à durée déterminée pour la période suivante : 1er septembre au 19 octobre 2016.

**- RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**

M. le Maire fait part de la circulaire préfectorale relative à la possibilité pour les communes de créer une Réserve Communale de Sécurité Civile. Considérant la présence des secours existants déjà sur la commune et les difficultés à recruter des réservistes, le Conseil Municipal décide de surseoir à sa décision.

**- DUREE D'AMORTISSEMENT LOGICIELS SEGILOG**

SEGILOG facture la cession annuelle des droit d'utilisation, soit 2 205 € à mandater en investissement 2016. Le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement à un an. Cette décision est valable pour les années à venir durant le temps d'exploitation de ces logiciels.